Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2014/35/PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu la décision n°2014/81/PDG en date du 1er avril 2014 nommant M. Bertrand HEBRARD, Chef du service des contrôles,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à M. Hervé DANNOUX, délégué régional de l'ASP pour la région Bourgogne à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides du secteur agricole et du secteur de la formation professionnelle et de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
c) le cas échéant, les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles
d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 1
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé DANNOUX, délégation est également donnée à Mme Marie-Eve BECHAUX, Déléguée régionale adjointe et Chef du service de gestion des aides, à l'effet de signer, les décisions, documents ou correspondances visés aux articles 1 et 2, à l'exception du 1a).

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé DANNOUX et de Mme Marie-Eve BECHAUX, délégations sont également données à :

- Mme Claire LECLERC, adjointe au Chef du service de gestion des aides, à l'effet de signer - dans la limite de ses attributions - les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 pour les actions qui la concernent à l'exception du a),
- M. Yannick VEYSSEYRE, responsable administratif et financier par intérim, pour tout ce qui concerne les documents administratifs de la délégation régionale relevant de ses attributions,
- M. Bertrand HEBRARD, Chef du service des contrôles, à l'effet de signer - dans la limite de ses attributions - les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 pour les actions qui le concernent à l'exception du a),
- Mme Carole GUERLACH-DUVAL, Chef du service assistance technique et développement, à l'effet de signer - dans la limite de ses attributions - les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 pour les actions qui la concernent à l'exception du a),
- M. Frédéric ROUSSEAU, adjoint à la Chef du service assistance technique et développement, à l'effet de signer - dans la limite de ses attributions - les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 pour les actions qui le concernent à l'exception du a),

Article 5 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 17 mars 2014.

Fait à Limoges,
le
29 AVR. 2014

Président directeur général (original)

Edward JOSSA

ampliation :
Agent comptable

Copies :
M. Hervé DANNOUX
Mme Marie-Eve BECHAUX
Mme Claire LECLERC
M. Bertrand HEBRARD
M. Yannick VEYSSEYRE
Mme Carole GUERLACH-DUVAL
M. Frédéric ROUSSEAU
SG
DFJL
DRH